

Coupons Sport



Pass' Jeunes 76



Si vous bénéficiez de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) ou de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) versées par la CAF ou tout autre organisme habilité, le département peut prendre en charge 50% des frais d'adhésion et de cotisation aux activités sportives validées par la délivrance d'une licence fédérale. Cette participation est limitée à **60€ pour la première activité et 40€ pour la seconde**, et concerne les enfants âgés de 6 à 15 ans.

Pour en bénéficier, le parent ou la famille doit résider en Seine-Maritime. Lors de votre inscription, vous remettrez une copie de l'ARS ou de l'AEEH à l'ABSCL qui se chargera des démarches administratives. En contrepartie, nous vous demandons le dépôt d'un chèque de caution correspondant au montant de l'aide attribuée.

Bon Temps Libre CAF



La convention renouvelée entre l'ABSCL et la CAF de Seine-Maritime permet aux familles des enfants entre 3 à 18 ans (incluant donc les enfants trop jeunes pour pouvoir bénéficier du dispositif Pass' Jeunes 76) de régler une partie de la

cotisation annuelle à l'aide des bons « Temps Libre » émis par la CAF.

Veillez remettre dès l'inscription de votre enfant l'attestation indiquant le montant dont vous bénéficiez.

Coupon Sport ou Chèque-Vacances ANCV

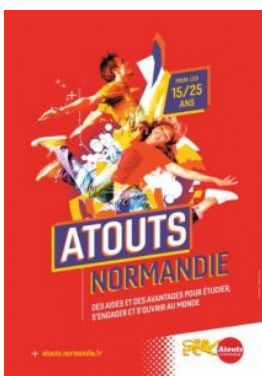


Les Coupons Sport et les Chèques-Vacances ANCV sont utilisables dans un délai de 2 ans après leur année d'émission et ont une valeur de 10 ou 20 €.

Pour régler votre adhésion et vos cotisations, il vous suffit de les compléter en y inscrivant vos nom et adresse et de les remettre en même temps que votre inscription.

Tout Coupon Sport ou Chèque-Vacance périmé sera refusé : merci de vérifier la date limite de validité lors de votre inscription.

Atouts Normandie pour les 15/25 ans



La région Normandie a créé le dispositif « Atouts Normandie » destiné à tous les jeunes de 15 à 25 ans, quelle que soit leur situation.

Moyennant une adhésion de **10€**, vous avez accès à toute une série d'avantages formations et loisirs, dont 2 chèques de 15€ pour les activités sportives.

Connectez-vous sur Atouts.normandie.fr